

M. Papineau, en proposant la deuxième lecture de son bill, dont il attribuait en grande partie le mérite à M. Morin, fit un exposé historique fort instructif et fort intéressant de toutes les lois relatives à l'instruction publique, votées ou simplement proposées dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis l'établissement de la constitution. Les députés canadiens-français, sans distinction de partis, désiraient une bonne loi sur l'instruction publique, et le bill de M. Papineau ayant été soumis à l'examen d'une commission spéciale, chacun fit ses efforts pour le façonner de manière à le rendre acceptable à la population qu'il concernait particulièrement. La taxe compulsive, qu'on appela contribution forcée, fut maintenue ; mais, afin de ne pas froisser les susceptibilités de certaines personnes, on déclara qu'il serait libre aux habitants des diverses localités de prélever, par souscriptions volontaires, le montant nécessaire au maintien des écoles, c'est-à-dire, la moitié de la quote-part accordée à chaque localité, suivant sa population, sur la somme votée par la Législature. Dans ce cas, la contribution compulsive n'était pas exigée. Cet amendement donna satisfaction et eut un excellent effet. Dans plusieurs paroisses du district de Québec, les habitants se cotisèrent volontairement pour une somme beaucoup plus élevée que la loi ne l'exigeait.

L'autre bill de M. Papineau, celui qui établissait des municipalités dans chaque paroisse et canton du Bas-Canada, fut adopté sans trop d'opposition, parce que tous les hommes éclairés sentaient l'importance d'avoir des autorités municipales, si imparfaite que pût être leur organisation.

Quelques projets de loi présentés par M. Christie, relativement à la tenure seigneuriale, étaient aussi d'une grande importance pour le Bas-Canada.

La discussion du budget donna lieu à plusieurs discours fort intéressants, dont deux entre autres, ceux de MM. E.-P. Taché et Dewitt, furent particulièrement remarquables. M. Taché, élu représentant du comté de l'Islet depuis 1841, était bien connu pour son patriotisme ardent ; mais il n'avait pris jusque alors qu'une part assez insignifiante dans les débats parlementaires. La session de 1844-45 révéla en lui un orateur d'une force peu commune. Malgré une grave attaque de paralysie qu'il eut au commencement de la session, il se rétablit assez promptement pour se livrer